

Concours/Examen : Concours externe Technicien Principal Épreuve : Rédaction d'une note N° sujet :
Section-option/Spécialité/BAP/Domaine : Vétérinaire et alimentaire

CONSIGNES

- Remplir soigneusement, sur CHAQUE feuille officielle, la zone d'identification en MAJUSCULES.
- Indiquer le n° du sujet quand l'épreuve comporte plusieurs sujets au choix.
- Ne pas signer la composition et ne pas y apporter de signe distinctif pouvant indiquer sa provenance.
- Numéroté chaque PAGE (cadre en bas à droite de la page) et placer les feuilles dans le bon sens et dans l'ordre.
- Rédiger avec un stylo à encre noire.
- N'effectuer aucun collage ou découpage de sujets ou de feuille officielle. Ne joindre aucun brouillon.

Partie I : Rédaction d'une note

Note administrative

Chef d'unité service d'
Économie agricole
DDT

Date, lieu
Note à l'attention de
Monsieur le directeur départemental

Objet : les dispositions de la nouvelle politique agricole commune (PAC) 2023-2027

Monsieur le directeur départemental, en prévision de votre réunion avec des représentants de l'Agriculture Biologique (AB) dans le département, vous demandez une note sur les dispositions de la nouvelle PAC 2023-2027. Cette note va dans un premier ordre vous exposer le Plan Stratégique National (PSN) ainsi que ses objectifs et ambitions. Enfin, celle-ci va se concentrer sur la principale mesure intéressante, l'Agriculture Biologique.

I- Le PSN, ses objectifs et ambitions.

A - Présentation

Nouveauté de la PAC 2021-2027, chaque pays membre de l'Union Européenne devra présenter à la Commission Européenne un PSN. Ce dernier devra respecter les règles européennes tout en donnant assez de souplesse pour s'adapter aux spécificités locales. Le PSN est alors un budget de plus de 9 milliards d'euros par an de crédits européens et nationaux, plus de 400 000 bénéficiaires et 120 interventions du premier et du second pilier de la PAC. En effet, le PSN est un nouveau modèle de mise en œuvre de la PAC. Sur une durée de 7 ans, il intègre les mesures du I^{er} pilier de la PAC soit, les aides directes aux agriculteurs en y ajoutant un programme environnemental : l' "éco-régime" pour le climat, l'environnement et les aides sectorielles. Il soutient aussi le II^{ème} pilier de la PAC, les aides au développement rural.

Pour cela les aides FEADER et une partie des aides FEAGA sont les ressources nécessaires pour atteindre les objectifs et ambitions du PSN.

B - objectifs et ambitions.

Le PSN français cherche à améliorer la compétitivité durable des filières, la création de valeur, la résilience des exploitations, la

sobriété des intrants au service de la sécurité alimentaire et de mieux répondre aux attentes sociétales. Pour cela, il repose sur 3 grandes ambitions qui représentent chacune un enjeu important : économique, environnemental et social.

Du point de vue de l'axe économique, les aides au revenu des agriculteurs sont consolidées, l'aide de base au revenu sera distribuée aux bénéficiaires disposant de droits à paiement de manière plus équitable, avec une convergence progressive atteignant 90% d'ici à 2026. Le paiement redistributif est mobilisé à hauteur de 10% des paiements directs sur les 52 premiers hectares des exploitations. La France cible les soutiens sur les filières en difficulté en allouant 15% des paiements directs aux aides couplées dans le secteur de l'élevage de ruminants et dans l'augmentation de l'enveloppe consacrée aux légumineuses principalement afin d'accroître l'autonomie des systèmes. L'ICHN est maintenue et reste ciblée sur les productions les plus adaptées aux territoires à handicaps.

En ce qui concerne l'axe environnemental, le PSN s'inscrit dans les Trajectoires européennes. Dès 2023, l'écorégime représente 25% des aides directes et les dépenses environnementales du second pilier dépasseront 40%. L'objectif est de réduire la spécialisation et l'intensification des productions en favorisant la diversification des productions végétales et en trouvant des synergies entre élevages et cultures, répondant ainsi à l'objectif de résilience et la sobriété en intrants. Le renfort des conditionnalités de l'écorégime vise à mettre en œuvre à grande échelle des pratiques favorables à la lutte climatique, à la protection des ressources naturelles et de la biodiversité. L'écorégime couplé aux aides MAEC renforcent aussi la présence et la gestion durable des éléments de paysage et surfaces favorables à la

biodiversité ainsi que la protection des espèces, habitats et milieux sensibles ou ~~pollués~~ menacés. Le PSN place une priorité sur le maintien des prairies permanentes au titre du climat.

Enfin le volet social est fixé sur le défi de répondre au renouvellement des générations en renforçant les moyens dédiés à l'installation des jeunes agriculteurs avec un peu plus de 200 M€ de crédits européens mobilisés sur les 2 piliers. Le second défi, non des moindres est de répondre encore mieux aux attentes et préoccupations sociétales en incitant par des aides ciblées adaptées la réduction des antibiotiques en élevage et pour le 3^{ème} pilier de la PAC, mieux prendre en compte le bien-être animal. En mettant aussi l'action sur l'AB favorisée par l'écorégime.

Il est important de relever que le PSN fixe l'objectif de doubler les surfaces en AB d'ici 2027 soit 18% de la SAU en France.

II- L'Agriculture Biologique (AB) la principale mesure du PSN.

Le But du PSN étant de doubler la SAU en AB d'ici 2027, les soutiens à la conversion sont renforcés de 90 M€ supplémentaires pour atteindre une enveloppe de 340 M€ par an de 2023 à 2027. Ainsi, le montant d'aide aux cultures annuelles, aux légumineuses fourragères et aux mélanges composés d'au moins 50% de légumineuses à l'implantation est revu à la hausse et est fixé à 350 € par hectare.

Cette aide à la conversion AB vise à accompagner les agriculteurs qui s'engagent dans cette démarche en compensant les surcoûts liés à l'adoption des pratiques et ^{méthodes} de production de l'AB. Ainsi qu'aux manques à gagner induits par les changements de pratiques et du

Concours/Examen : Concours externe Technicien Épreuve : Rédaction d'une note N° sujet :
Section-option/Spécialité/BAP/Domaine : Vétérinaire et alimentaire

CONSIGNES

- Remplir soigneusement, sur CHAQUE feuille officielle, la zone d'identification en MAJUSCULES.
- Indiquer le n° du sujet quand l'épreuve comporte plusieurs sujets au choix.
- Ne pas signer la composition et ne pas y apporter de signe distinctif pouvant indiquer sa provenance.
- Numéroté chaque PAGE (cadre en bas à droite de la page) et placer les feuilles dans le bon sens et dans l'ordre.
- Rédiger avec un stylo à encre noire.
- N'effectuer aucun collage ou découpage de sujets ou de feuille officielle. Ne joindre aucun brouillon.

fait que les produits ne peuvent être commercialisés comme étant certifiés AB durant la conversion.

En ce qui concerne le versement des aides, les Régions seront pleinement responsables des interventions du FEADER non liées à la surface.

Cependant, l'Etat, aura pour sa part, la responsabilité des interventions de nature surfacique et assimilées.

L'aide à la conversion est accessible à tous les exploitants dont les surfaces sont en première ou en deuxième année de conversion. Les agriculteurs s'engagent pour 5 ans et l'aide sera versée annuellement par l'Agence de services et de paiement et cofinancée avec du FEADER. Bien que la durée de conversion varie en fonction des types de production (entre 2 et 3 ans), l'aide est allouée pendant 5 ans à compter de la première année de demande d'aide. Le taux d'aides publiques est de 100%, celui du FEADER est de 80%. L'Etat finance également une partie des demandes d'aide au titre de cette intervention (70.01 du PSN).

Un agriculteur souhaite bénéficier d'une aide à la conversion?

Il doit, préalablement à la demande d'aide, notifier son activité auprès de l'Agence Bio. Par la suite, il doit prendre connaissance du

S. M.

cahier des charges de la mesure d'aide à la conversion. Après il dépose une demande d'aide sur Telepar.

Il est primordial de savoir que si un exploitant bénéficie de l'aide à la conversion AP sur la totalité de son exploitation, il ne pourra pas accéder à l'écorégime par la voie de l'AP, mais il pourra bénéficier de celui-ci si son exploitation remplit les critères par les autres voies (ex: HVE). De plus c'est un engagement, l'agriculteur se doit de répondre aux cahiers des charges sous peine de pénalités et de ne pas bénéficier de l'entièreté de l'aide à la conversion et de l'aide MAEC.

Si la France fait partie des Etats membres dans lesquels les aides de la PAC sont les mieux réparties, il est à retenir que pour répondre à son objectif de 18% de SAU en AP d'ici 2027 elle doit aussi s'inscrire dans les objectifs du Pacte Vert pour l'Europe ainsi que dans le plan France Relance et France 2030. Si les fonds et crédits nationaux, territoriaux et européens sont débloqués, la France doit mettre l'accent sur la communication et la formation en incitant les collectivités, les acteurs de la filière (coopératives en exemple) et les services de l'Etat à s'impliquer auprès des exploitants agricoles.

Signature
Fonction.

G. L.

Concours/Examen : Concours externe technicien Épreuve : Rédaction d'une note N° sujet :
 Section-option/Spécialité/BAP/Domaine : Principal Vétérinaire et alimentaire.

CONSIGNES

- Remplir soigneusement, sur CHAQUE feuille officielle, la zone d'identification en MAJUSCULES.
- Indiquer le n° du sujet quand l'épreuve comporte plusieurs sujets au choix.
- Ne pas signer la composition et ne pas y apporter de signe distinctif pouvant indiquer sa provenance.
- Numéroté chaque PAGE (cadre en bas à droite de la page) et placer les feuilles dans le bon sens et dans l'ordre.
- Rédiger avec un stylo à encre noire.
- N'effectuer aucun collage ou découpage de sujets ou de feuille officielle. Ne joindre aucun brouillon.

Partie II : Réponse à une série de questions.

1- les unités de base constitutives des protéines sont les acides aminés

2- Nous désignons d' "essentiel" les acides aminés qui ne sont pas synthétisés par l'organisme, ils sont apportés par l'alimentation.

3- Chez les mammifères, nous distinguons 2 types de digestions suivant qu'ils soient polygastriques ou monogastriques.

polygastriques et monogastriques commentent la digestion par la bouche où se trouve des enzymes digestives les amylases ensuite le bol alimentaire est conduit par l'œsophage vers l'estomac.

Pour les monogastriques aura lieu une digestion enzymatique dite chimique avec le foie qui versera la bile dans l'estomac par le canal et le pancréas qui versera le suc pancréatique.

Pour les monogastriques nous aurons 4 "poches", la première le rumen lieu d'absorption des macronutriments puis le bonet aide à la rumination s'en suit le feuillet lieu d'absorption de nutriments plus fins et ensuite la caillette, ce qui correspond à l'

estomac des monogastriques d'ac même principe de digestion.

Pour ces deux types de digestions intervient par la suite l'intestin grêle lieu d'absorption de l'eau et des nutriments ; le colon où les matières organiques résiduelles s'assemblent pour finir expulsées par le rectum. Il est à noter que pour les polygastriques une digestion microbienne nécessaire et importante a lieu dans le rumen ; obligatoire pour la dégradation des glucides pariétaux.

4- L'hémoglobine a pour rôle de transporter l'oxygène vers les muscles et organes.

5- Cellule A : ^{hématie} ~~hémoglobine~~ B : globule blanc.

6- le rôle de la cellule A est de conduire le sang oxygéné, l' O_2 vers les organes et muscles et de récupérer le CO_2 pour qu'il soit expiré lors de la respiration, là où elle se charge d' O_2 par l'inhalation.

7- cellule simple sans ADN juste une paroi cytoplasmique.

8- Une baisse du taux d'hémoglobine correspond à une anémie.

9- la cellule B a pour rôle la défense immunitaire.

10 - Les cellules B sont fabriquées dans la moelle épinière.

11 - Un danger représente un risque avéré qui ~~va~~ se produire.
L'histamine en exemple / A faible dose aucun impact négatif mais à trop forte dose devient mauvais pour l'organisme.
Le risque quant à lui représente un fait hypothétique du danger, ça peut arriver mais ça n'est pas sûr à 100 %
Le feu en exemple, une blessure susceptible de s'infecter.

12 - Afin de limiter la formation d'histamine, il est important que le poissonnier vide ses poissons et que ces derniers soient frais car en effet ~~se~~ il y a dans les viscères des poissons dits "bleus" que se trouvent les bactéries responsables de la création d'histamine. Les rincer à l'eau claire avant de les éviscérer peut être significatif aussi car ces bactéries se trouvent aussi sur la peau de ces poissons. Enfin les maintenir au frais limite la prolifération bactérienne.

